

Deuxième publication

1.

*Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Thula AG, en liquidation, Schwyz***
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 13.03.2007
4.

Echéance de préavis des créances: **04.06.2007**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
Jean-Charles Dunand, liquidateur, Thula AG, bei Convisa AG, Herrengasse 14, 6430 Schwyz
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Ils sont informés que le liquidateur se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée (art. 745 al. 3 CO).
- Patrick de Preux, Laurent Besso & Jean Schmidt, Etude des Notaires
1005 Lausanne
- (03913178)